

# BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux

CC Carmausin-Ségala

PETR de l'Albigeois et des Bastides

## Contrat 2ème génération

2022 / 2028



## **Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du TARN représenté par Christophe RAMOND, son Président,

Le PETR de l'Albigeois et des Bastides, représenté par Jean-Luc ESPITALIER, son Président,

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala, représentée par Didier SOMEN, son Président,

Le CAUE représenté par Emmanuel JOULIÉ, son Président,

La Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux, représentée par Thierry SAN ANDRES, Maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXXXXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

**Vu** la délibération de la Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala en date du XXXXX,

**Vu** la délibération du PETR de l'Albigeois et des Bastides en date du 21 février 2023,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Tarn en date du XXXX,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la / les Commune-s de XXXX

**Vu** le procès-verbal de l'Assemblée générale du CAUE du Tarn en date du 11 avril 2019 relatif aux contrats Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Il est convenu ce qui suit :

## **Préambule :**

### **Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### **Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale**

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

### **Article 1 : Objet :**

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, le PETR de

l'Albigeois et des Bastides et la Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux, en y associant le CAUE du Tarn.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat. Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, dont il est un sous-ensemble.

## Article 2 : Contexte et enjeux :

La commune de Saint-Benoît-de-Carmaux appartient à l'unité urbaine de Carmaux, composée de 7 communes pour 18 386 habitants en 2020, et s'inscrit plus largement dans l'aire d'attraction d'Albi.

Située à moins de 2 km à l'ouest de Carmaux, et à 17 km au nord d'Albi, elle est également à une heure de route de Toulouse. Elle regroupe 2 058 habitants en 2020 sur près de 4,5 km<sup>2</sup>.

Elle est drainée par le Cérou et le Rieysses, qui constituent un réseau hydrographique de 3 km de longueur totale.

Saint-Benoît-de-Carmaux fait partie de la communauté de communes Carmausin-Ségala composée de 31 communes, pour 29 863 habitants et 485 km<sup>2</sup>, structurée autour la polarité urbaine carmausine et d'un ensemble de bourgs ruraux rayonnant sur leur bassin de vie local.

Le territoire communal est traversé par la D91 qui relie Carmaux à Cordes-sur-Ciel (jusqu'à Saint Michel de Vax, aux portes du Tarn-et-Garonne) en longeant la vallée du Cérou. Les routes départementales D73 et la D 90 forment les limites Sud et Est du territoire communal.



- **Histoire de la commune :**

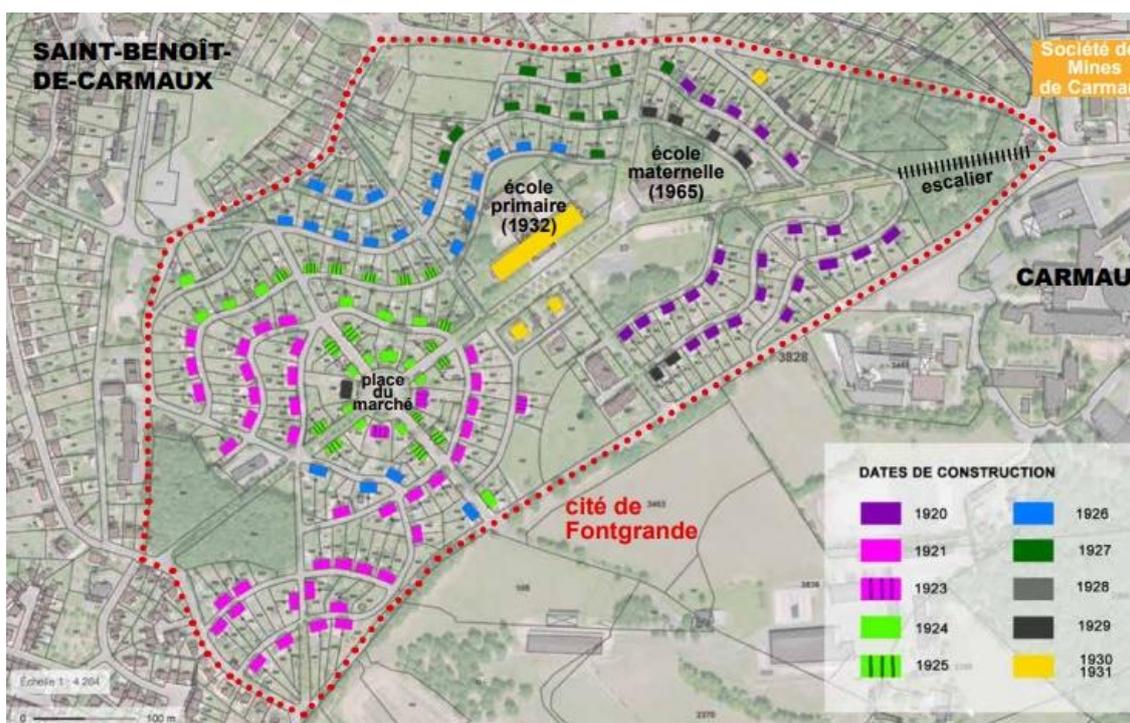
C'est vraisemblablement vers l'an mil que naquit Saint Benoît De Carmaux, sur la partie la plus élevée de la « montagne », dominant de par sa situation géographique les vallées environnantes, avec la rivière du Cérou coulant à ses pieds. L'édification d'un monastère bénédictin auquel le village doit son nom est, de toute évidence, à l'origine du développement de ce petit hameau perdu dans les bois, ne comptant alors qu'une poignée d'habitants.

La vie locale entre le XIII et le XVI prend une autre dimension face à l'expansion de l'exploitation du charbon. Les mines prennent toute leur importance économique à la fin du XVI siècle même si leur implantation et extension doivent encore connaître des aménagements importants.

A partir de 1922, d'importantes transformations sont réalisées sur Saint-Benoît-de-Carmaux, accompagnant le très important développement de l'activité des mines sur le bassin carmausin : la cité-jardin de Fontgrande commence à se dresser dans l'espace nommé autrefois par les villageois, les bois de la « Fongrande ». Puis se seront les cités des Rauquillous, Jean-Jaurès, Mosellane qui seront construites pour accueillir et loger les familles des nombreux ouvriers de la mine, et notamment les nouveaux travailleurs polonais, italiens et espagnols.

Les cités ouvrières ont pour caractéristique l'implantation de maisons individuelles le long de voiries courbes, structurant les quartiers. Les maisons sont le plus souvent alignées sur la voirie, disposant de jardins à l'arrière du bâti, assurant la présence d'une véritable trame végétale interstitielle, visible depuis l'espace public. Ce tissu urbain est peu dense.

La cité de Fontgrande est sans doute le plus luxueux de ces villages de mineurs carmausins. D'une architecture typique des années 1920-1930, chaque maison du hameau propose deux logements symétriques et un jardinet. Les parcelles ont des superficies moyennes comprises entre 400 et 500 m<sup>2</sup>. Fontgrande est également doté d'un groupe scolaire (1930), distingué à l'époque pour son luxe : rotonde de verre coloré, boiseries et parquets cirés, un grand préau d'une quarantaine de mètres de long avec une terrasse et son éphémère court de tennis qui n'a jamais servi...



Source : CAUE



Après la seconde guerre mondiale la période de la reconstruction entraine un sursaut d'activité de l'industrie minière. Mais à la fin du XXème siècle l'exploitation minière s'essouffle, obligeant à une exploitation des gisements à ciel ouvert puis à la fermeture définitive des sites.

Ce tournant économique majeur d'une industrie qui alimenta pendant plus de 700 ans l'activité de tout le territoire carmausin marque la fin du XXème siècle. Une décroissance démographique importante marque également ces vingt dernières années du siècle.

- **Le cadre de vie :**

La commune de Saint-Benoît-de-Carmaux fait partie intégrante de l'entité paysagère du bassin Carmausin, identifiée à l'échelle du département au sein d'Atlas des paysages tarnais.

Cette grande entité a été et reste fortement marquée par l'activité minière qui a imprégné durablement les paysages de son empreinte (cités ouvrières, excavations, remblais ...) tranchant avec les zones rurales du département. Les paysages rencontrés sont le produit d'une monoactivité industrielle lourde qui, sur une période de plus de 150 ans, a forgé un pôle industriel et urbain aux formes particulières.



La commune de Saint-Benoît-de-Carmaux bénéficie d'un environnement paysager, agricole et naturel remarquable à plusieurs titres : la moitié Ouest de la commune est occupée par des paysages agricoles et forestiers développés sur un relief vallonné en bocage à large maille, de grande qualité paysagère, avec un bâti agricole discret mais de qualité. Au Sud (La Massié) le paysage rural est également intéressant, offrant des vues ouvertes sur l'ensemble de la commune.

Le point le plus haut se situe à 330 m (au niveau de la D73), le point le plus bas est dans la vallée du Céro vers 217 m.



Le patrimoine architectural, urbain et paysager témoigne, sur plusieurs sites de l'unité industrielle du bassin (et d'autres bassins miniers français), des créations de cités ouvrières dites 'cités jardins' se voulant exemplaires par leur cadre de vie. Au-delà des valeurs paternalistes et hygiénistes, la forme urbaine proposée dans la plupart de ces cités, en particulier à Fontgrande, répond aux préoccupations actuelles (souhaits d'une cohérence de cheminements, de la présence de jardins vivriers, maintien des boisements, volonté d'une qualité de l'habitat, et des espaces de circulation comme les allées arborées, la qualité des ouvrages d'ingénierie, une relative mixité sociale...).



- **Dynamiques démographiques :**

Après un déclin démographique marqué à partir des années 70 jusque dans la fin des années 90, la commune connaît un nouveau dynamisme depuis les années 2000. Mais la démographie communale marquée par un vieillissement important reste fragile, en témoigne le dernier recensement qui établit la population communale à 2 058 habitants, un chiffre en nette baisse par rapport à 2014.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	3 579	3 171	2 745	2 431	2 265	2 145	2 159	2 058

L'évolution du parc de logements atteste de cette dynamique avec une évolution à la hausse depuis les années 90. En effet, la commune bénéficie alors d'espace, de terrains encore libres ou de maisons avec jardins à proximité d'espaces naturels, et ce à proximité immédiate de Carmaux, la commune centre, qui offre services et commerces.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
<b>Ensemble</b>	<b>1 049</b>	<b>1 044</b>	<b>1 048</b>	<b>1 094</b>	<b>1 107</b>	<b>1 143</b>	<b>1 171</b>	<b>1 186</b>
Résidences principales	922	953	951	978	996	1 011	1 025	991
Résidences secondaires	17	20	31	25	29	20	35	15
Logements vacants	110	71	66	91	82	112	110	180

On note toutefois une forte augmentation du taux de logements vacants ces dernières années qui représentait 7 % du parc en 1999 pour atteindre les 15 % au dernier recensement.

A l'image des communes du bassin carmausin, Saint-Benoît-de-Carmaux se distingue par une part importante de logements locatifs sociaux (25 % des résidences principales en 2020 contre 7% à l'échelle départementale).

- **L'activité économique :**

La population active représente près de 68% de la population (données INSEE 2020). L'indicateur de concentration d'emploi (rapport entre le nombre d'emplois proposés dans un territoire donné et la population active de 15 à 64 ans qui y réside) est de 35%, la commune présente donc un emploi pour 3 actifs. Si bien que seulement 13% des actifs de la commune de Saint-Benoît-de-Carmaux travaillent dans leur commune de résidence.

On dénombre 232 emplois sur le territoire communal en 2020.

Le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et de l'action sociale (45%) et le secteur du commerce, transports et services (39%) sont prédominants. L'industrie ne représente plus que 8% des emplois.

Le centre-bourg présente plusieurs commerces et services de proximité : une épicerie, un bar-restaurant, un tabac-presse, un salon de coiffure, un cabinet d'infirmière, un bureau de poste.

La pharmacie vient de fermer faute de repreneur.

La place Augustin Malroux a également vocation à accueillir des commerçants ambulants sur différentes plages horaires.



Héritage de son passé minier, la commune présente également du foncier à caractère économique.

La zone d'activités intercommunale de la Cokerie est principalement située sur la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux, bien que la partie sud déborde sur la commune de Carmaux.

Elle a été reconvertie au début des années 2000. Aujourd'hui aucun terrain n'est disponible à la vente. Elle regroupe plusieurs entreprises et enseignes de matériaux : Gedimat, Chausson, centre de tri postal, garage automobile, poissonnerie... Plusieurs parcelles font l'objet d'un projet photovoltaïque.

La zone du Cérou présente une casse automobile et un atelier de réparation automobile. Une ancienne usine de carrelage en friche, aujourd'hui à l'abandon, appartient à un propriétaire privé.



- **L'habitat :**

La commune de Saint-Benoît-de-Carmaux se caractérise par un tissu urbain associant un village-rue ancien formant le centre-bourg, aligné le long d'une crête de relief, et un ensemble de quartiers périphériques plus récents (début XXème), à l'Est et au Sud : cité de Fontgrande, Jean-Jaurès, Rauquillous ,cité Mosellane, complété plus récemment sur La Tuilerie, Bartas grand, Crouzette basse, Les Grèzes, côte de Ginestet, Combecave, et plus à l'écart le hameau de la Guignerette et le quartier de la Côte du Parc.

Des constructions individuelles se sont développées le long de la route de Monestiés, ainsi qu'à l'extrême Sud de la commune aux lieux-dit Les Vidales et la Babinière. L'ensemble offre un tissu bâti relativement dense, développé surtout dans la partie Est de la commune, aéré d'espaces publics et d'ouvertures sur la campagne environnante vers l'Ouest.

La commune de Saint-Benoît-de-Carmaux compte 1 186 logements (INSEE 2020), dont 991 résidences principales, 15 résidences secondaires et 180 logements vacants. A hauteur de 15 %, le taux de logement vacants reste important et connaît une hausse au cours des dernières années.

Parmi les résidences principales, 53 % sont occupées par un propriétaire, 39 % par un locataire et 8 % sont mises à disposition gratuitement.

Concernant l'âge du parc de logements, 69 % des résidences principales ont été construites avant 1971, avant toute réglementation thermique. Cette donnée laisse supposer un potentiel de rénovation énergétique des logements important.

La commune présente 452 logements sociaux (84 logements Tarn Habitat et 368 logements 3F Occitanie) et 20 logements communaux.



*Une diversité de paysages urbains entre cœur de bourg, cités ouvrières et petits collectifs*

- **L'offre de services à la population :**

Saint-Benoît-de-Carmaux dispose de quelques services de proximité (épicerie, salon de coiffure, bureau de Poste ...).

La gamme de services intermédiaires (banque, agence immobilière, agence d'assurance ...) et les équipements de gamme supérieure (cinéma...) sont disponibles à proximité directe sur Carmaux.

En termes d'éducation, l'école maternelle de Fontgrande Jean Ferrat accueille 77 élèves répartis en 3 classes. L'école élémentaire présente quant à elle 5 classes pour un total de 189 élèves.

L'école propose un service de cantine (repas fournis par le collège Augustin Malroux) ainsi qu'un service de CLAE en charge des temps d'animation périscolaires.



Pour l'enseignement secondaire, les élèves disposent du collège Augustin Malroux et du lycée Jean Jaurès situés à Carmaux mais proximité immédiate de Saint-Benoît-de-Carmaux dont ils sont limitrophes.



Côté petite enfance, la crèche « les Petits Loups » dispose de 20 places pour accueillir les enfants de 3 mois à 4 ans. Créée en 2009, elle est installée dans les locaux de l'ancienne école maternelle.

Le Relais Petite Enfance Carmausin-Ségala assure des temps d'animation et d'échange à destination des assistantes maternelles et des familles.

En termes de santé, seul un cabinet d'infirmières est installé en cœur de bourg. Un large panel de praticiens est disponible sur la commune voisine de Carmaux.

- **La mobilité :**

La commune bénéficie d'une bonne desserte en transports en commun. Saint-Benoît-de-Carmaux consitue un arrêt de la ligne 711 du réseau « Lio » (Albi-Cagnac-Carmaux) gérée par la Région Occitanie.

La gare de Carmaux est accessible à moins de 2 km pour des trains à direction de Rodez et Toulouse via Albi.

Le service de transport à la demande « TRANSégala » est proposé par la communauté de communes Carmausin-Ségala par délégation de la Région Occitanie. Ce service permet aux habitants de se rendre à Carmaux tous le vendredi matin, jour de marché.

- **Les activités culturelles, loisirs et tourisme :**



La médiathèque de Saint-Benoît-de-Carmaux est située au sein du Foyer Culturel Louise Michel situé au rez-de-chaussée de l'école de Fontgrande.

Elle fait partie du réseau intercommunal D'Lire & Plus qui se décline sur 6 sites (Le Garric, Pampelonne, Carmaux, Monestiés, Valderiès et Saint-Benoît-de-Carmaux) et permet aux usagers d'accéder à l'ensemble des collections.

Avec plus de 30 associations sur la commune, les habitants bénéficient de nombreuses animations et peuvent pratiquer toutes sortes d'activités tout au long de l'année : culture, sports collectifs et individuels et artistiques, festivités...

La salle polyvalente (capacité de 200 personnes) accueille différentes manifestations.

L'Art'Air, situé à l'aile droite du groupe scolaire de Fontgrande, est un pôle culturel et d'associations facilitateur de rencontres entre bénédictins.



La halle des sports est utilisée par le lycée, le collège, les pompiers ainsi que plusieurs associations sportives, bénédictines ou carmausines.

La commune dispose de plusieurs équipements sportifs : un terrain de foot, un terrain de tennis, une salle d'escalade gérée par l'association Ours et l'aménagement récent d'un city stade sur l'esplanade des écoles.



La voie verte départementale « le chemin des mineurs » a été ouverte en majorité sur les emprises de voies ferrées minières reliant Albi et Cap'Découverte (11km). Elle commence au nord d'Albi et sillonne jusqu'à la Croix du Marquis à Carmaux.

Le Département prévoit de prolonger la Voie Verte jusqu'à St-Benoit et Carmaux, pour rejoindre ensuite Monestiés et la vallée du Cérou, en direction de Cordes-sur-Ciel.

En matière de randonnée, la commune est traversée par le GR36, de la Manche au Pyrénées. Le sentier thématique « Une Mine d'Histoire » permet de découvrir la cité-jardin de Fontgrande et le bourg de Saint-Benoît-de-Carmaux au départ du site de la Verrerie.

- **La transition écologique et énergétique :**



La commune de Saint-Benoît-de-Carmaux s'est saisie de la thématique de la transition écologique et énergétique depuis plusieurs années en réalisant notamment dès 2018 des audits énergétiques sur certains de ces bâtiments afin d'engager des rénovations performantes.

Depuis 2017, la commune a mis en œuvre l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6H00.

Par l'intermédiaire de sa communauté de communes, la commune bénéficie et met en œuvre un ensemble d'actions visant à réduire les consommations énergétiques du territoire et d'encourager la production d'énergies renouvelables :

- Participation à l'OPAH Carmaux-Ségala (2015-2020)
- Soutien pour le développement de la SCIC REHAB

En 2018, la Communauté de communes Carmausin-Ségala a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial, visant à mettre en place une stratégie locale de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Un parc photovoltaïque de 9 ha, composé de 16 000 panneaux solaires, a été érigé sur la zone d'activités de la Cokerie, au plateau de Pouls. Inauguré en 2018, ce parc qui permet de valoriser une friche industrielle, est le fruit d'un partenariat public-privé entre les partenaires de la Compagnie Solaire Plateau de Pouls SAS Ene'o, la SERC, la Compagnie d'Aménagement Ségala Carmausin et la société Quadran Groupe Direct Energie.



La commune souhaite mener plusieurs projets visant à amplifier la transition écologique et énergétique : réseau de chaleur biomasse sur le bâtiment de la mairie, pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur les bâtiments publics, installation de récupérateurs d'eau de pluie...

Atouts :	Faiblesses :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une commune de l'agglomération carmausine disposant d'un cadre de vie attractif, d'espaces urbains de qualité et de services et commerces de proximité</li> <li>• Des zones agricoles ouvertes sur le grand paysage</li> <li>• Une bonne desserte en transports collectifs à destination de l'albigeois ou du carmausin</li> <li>• Un passé minier vecteur d'identité culturelle</li> <li>• Une richesse patrimoniale autour de la cité-jardin ouvrière de Fontgrande</li> <li>• Un panel d'équipements sportifs et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tissu commercial de centre-bourg incomplet</li> <li>• Héritage d'un patrimoine immobilier conséquent à l'échelle des moyens de la commune</li> <li>• Faiblesse de la densité médicale qui engendre des difficultés d'accès aux soins</li> </ul>
Opportunités :	Menaces :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur le dynamisme culturel et sportif de la commune</li> <li>• S'appuyer sur le succès de la voie verte et du sentier « une mine d'histoire » pour développer l'attractivité touristique de la commune</li> <li>• Le projet de cessions des anciennes maisons de la mine par 3F Occitanie qui participera à la diversification de l'offre en matière d'habitat social sur la Commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une grande proximité avec l'agglomération carmausine qui constitue aussi bien un atout qu'un défi dans la conservation d'une vitalité de centre-bourg</li> </ul>

### **Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :**

On distingue au travers du projet communal 4 axes prioritaires d'intervention :

- **AMPLIFIER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

La commune de Saint-Benoît-de-Carmaux s'inscrit dans une trajectoire de transition énergétique et écologique. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mise en œuvre (récupération des eaux de pluie, compostage à l'école, plantation d'un forêt comestible, projet chaufferie biomasse...). La collectivité souhaite amplifier ces transitions et envisage plusieurs projets dans les prochaines années : panneaux photovoltaïques, atlas de la biodiversité communale, rénovation énergétique de bâtiments communaux...

- **RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU BOURG**

Les actions déjà entreprises en matière d'aménagement des espaces publics (aménagement de l'esplanade des écoles en 2023) seront prolongées sur de nouveaux secteurs du bourg. Certaines places doivent être requalifiées, la commune s'entourera du CAUE pour la réalisation d'études de d'orientations et de préconisations.

- **CONFORTER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS SPORTIFS ET LOISIRS**

Afin de répondre aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants, des travaux de rénovation sont envisagés sur 2 équipements sportifs : la halle des sports et le cours de tennis.

- **VALORISER LA RICHESSE PATRIMONIALE DE LA COMMUNE**

La cité jardin de Fontgrande présente une grande richesse patrimoniale, urbaine et paysagère. Le programme de travaux de restauration du groupe scolaire de Fontgrande sera complété d'une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux.

De façon plus globale, la commune souhaite protéger la cité-jardin par le biais d'un périmètre de protection.

#### **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2024-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

#### **Article 5 : les partenaires**

##### **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement**

- De la communauté de communes Carmausin-Ségala

Le projet du contrat Bourg Centre de Saint-Benoît-de-Carmaux s'inscrit pleinement dans la stratégie et dans le projet de développement de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala qui est construit autour de 4 axes :

- **Axe 1** la politique d'aménagement de l'espace et les politiques environnementales avec :
  - L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale,
  - le déploiement de la fibre optique (FTTH) en partenariat avec le Département du Tarn sur l'ensemble du territoire,
  - le développement de l'écomobilité (mobilités alternatives, aire de covoiturages), ...
  - le développement des filières maraîchères Bio et/ou raisonnée, en circuit court pour alimenter la restauration collective et les consommateurs,

- dans le cadre du projet « territoire à énergie positive », la rénovation énergétique des bâtiments et le développement de la production des énergies renouvelables notamment biomasse et solaire
  - le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et le projet global de réduction et de gestion des déchets
  - la préservation et l'amélioration de l'environnement
- **Axe 2** les politiques de développement économique, de l'emploi et du développement touristique avec :
    - la création, l'aménagement et la gestion de zones d'activités économiques
    - le soutien aux activités commerciales
    - la mise en réseau et l'accompagnement des entreprises avec notamment la mise en place en 2017 de l'aide à l'immobilier d'entreprises
    - l'accueil et l'aide à l'implantation des nouvelles entreprises
    - la formation et l'insertion
    - la signalisation économique, touristique et de services
    - la création et la gestion de l'office de tourisme Intercommunal avec l'accueil touristique, la promotion du territoire, le projet « Nature, Loisirs, Mémoires » ...
    - La qualification des activités, itinéraires et sites naturels remarquables, la promotion des produits locaux, l'accompagnement des prestataires privés
  - **Axe 3** les politiques sociales et de services avec
    - la politique du logement et du cadre de vie afin de revitaliser les bourgs avec notamment les dispositifs d'aides au parc privé pour lutter contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique OPAH, et l'accueil et l'inclusion sociale des gens du voyage
    - la création et la gestion des équipements dédiés à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse
    - la création et gestion de maisons de services au public
    - la création et la gestion de la piscine intercommunale
    - la gestion des gymnases des lycées Jean Jaurès et du collège Augustin Malroux
    - la gestion et l'organisation du transport à la demande
    - le projet social pour agir contre l'isolement social et la précarité, favoriser le recours et l'accès aux droits, faciliter les déplacements quotidiens sur le territoire et renforcer l'insertion socio-professionnelle)
    - Le Contrat De Ville 2015-2020 Quartier « Rajol-Cérou-Gourgatieu-Bouloc-Verrerie » de Carmaux
    - Le contrat local de santé 2015-2020 afin de promouvoir les comportements favorables à une bonne santé auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes et préserver l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées, et favoriser un parcours de santé coordonné)
  - **Axe 4** la politique culturelle :
    - La création le développement et la gestion équipements culturels intercommunaux : Musée/Centre D'art Du Verre à Blaye les Mines et Cinéma de Carmaux
    - Le soutien à la création, à l'innovation et à la diffusion artistique et la valorisation et la conservation du patrimoine matériel et immatériel
  - Du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Les axes stratégiques définis par la commune de Saint-Benoît-de-Carmaux s'inscrivent en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides 2018-2021, construit autour de 4 orientations stratégiques accompagnées de 19 mesures opérationnelles :

- Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie : *requalification des bourgs, rénovation et adaptation du parc de logements, développement et adaptation des services*

*et équipements, amélioration de l'offre de soins, soutien d'une offre culturelle pour tous et valorisation du patrimoine bâti et paysager.*

- Soutenir l'économie locale et l'emploi : *développement et attractivité des zones d'activités, soutien de l'activité commerciale des bourgs, économie circulaire, sociale et solidaire, développement des circuits courts, valorisation d'un tourisme durable et innovant.*
- Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire : *sobriété énergétique et autonomie énergétique, mobilités durables et solidaires, transition agricole et forestière, stockage carbone, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.*
- Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous : implication des habitants, soutien aux initiatives citoyennes, renforcement des solidarités et des coopérations territoriales, communication et valorisation avec la mise en récit du projet de territoire.

### **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions**

- De la communauté de communes Carmausin-Ségala

Par un aménagement équilibré et de qualité du territoire, la 3CS et ses communes membres mènent un projet d'aménagement et de développement durable qui a été défini autour des enjeux suivants :

- Maintenir et accueillir des habitants sur le territoire en assurant la cohésion sociale et spatiale
- Renforcer l'identité, le cadre de vie et l'attractivité du territoire
- Consolider le développement économique local pour favoriser la création d'emploi, l'installation et le développement des entreprises
- Développer et maintenir l'accessibilité aux services de proximité
- Œuvrer pour un habitat de qualité
- Protéger l'environnement et les ressources et favoriser les énergies renouvelables

La communauté de communes Carmausin-Ségala accompagnera les communes signataires du Contrat Bourg Centre au travers de ses missions de services aux communes :

- le service d'assainissement collectif et non collectif,
- la production et la distribution d'eau potable,
- la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie intercommunale,
- la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- La mise en place d'un service intercommunal mutualisé du droit des sols (ADS)
- La création future d'un Système d'Information Géographique (SIG)
- L'accompagnement des stratégies de développement des communes (PLU)
- L'accompagnement des communes dans leurs projets (assistance technique de type ingénierie, études, conduite de projet et marchés publics dont l'objectif est d'assurer de bout en bout le bon déroulement technique, administratif, juridique et financier des projets et de sensibiliser les élus pour qu'ils intègrent une démarche durable et qualitative)

- du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides assure la coordination et l'animation de plusieurs missions thématiques pour le compte des communautés de communes :

- Animation et accompagnement de la transition écologique : réseau Bouge ton Climat, fonds de soutien « Coup de Pousse »...
- Elaboration, animation et suivi d'un PCAET mutualisé sur l'ensemble des 5 communautés de communes du territoire
- Mise en réseau des agents (DGS, chargés de mission PCAET, chargés de communication, chefs de projets Petites Villes de Demain)
- Animation du Projet Alimentaire Territorial
- Mise en réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion
- Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais

Le PETR exerce une mission de préparation, d'animation et de suivi des programmes de développement territorial. Sont concernés plusieurs dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn et l'Union Européenne, notamment le programme Leader, le Contrat de Réussite de la Transition Ecologique et le Contrat Territorial Occitanie.

L'équipe du PETR conseille et accompagne les porteurs de projets (collectivités, associations...) dans le montage technique et administratif des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Le PETR est chargé de l'élaboration des programmes opérationnels annuels et de l'organisation des instances de suivi et de pilotage. Il constitue un lieu d'échange entre les collectivités porteuses de projets et les financeurs.

Dans le cadre du dispositif Bourgs Centre de la Région Occitanie, le PETR apporte un soutien technique aux collectivités et assure le suivi des projets.

- du CAUE du Tarn

Le CAUE oriente et accompagne les collectivités locales qui le souhaitent, notamment :

- Dans leurs choix stratégiques d'urbanisation, d'aménagement et de développement de leur territoire par des études préalables aux documents d'urbanisme ;
- Dans le cadre de projets d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie ;
- D'accompagnement technique d'opérations de rénovation, de réhabilitation ;
- De pré-programmation de bâtiments publics ou d'espaces publics...

Le CAUE accompagne la commune de Saint-Benoît-de-Carmaux dans sa démarche Bourg-Centre Occitanie. Une étude a précédemment été réalisée :

- Une analyse globale et la définition de scénarios en 2012-2013

Le CAUE continue à accompagner la commune et pourra aider la mise en œuvre du contrat, projet par projet, sur demande de la commune en matière de conseil et d'aides techniques.

- Aide à la définition du projet
- Accompagnement / choix de la maîtrise d'œuvre
- Accompagnement /phases clés du projet

Plus globalement, le CAUE apportera une vision transversale, de cohérence entre les différents projets, un suivi dans le temps et une projection sur l'évolution de l'urbanisme de la commune.

**Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et Modalités d'intervention et contributions du Département**

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leur proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg.

En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires :

- Villes et villages d'avenir
- Actions d'adaptation au changement climatique
- Programme « un arbre un collégien » : actions en faveur de l'arbre sur les espaces publics communaux
- Actions en faveur des aménagements cyclables et de leurs équipements
- Actions en faveur de la production d'habitats solidaires et innovants (pour les logements locatifs : les communes de moins de 2 000 habitants)
- Actions en faveur de la production de logements « Tarn – Vivre ensemble »

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien.

Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté.

Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Pour les communes de – 2 000 habitants, le Département souhaite également favoriser la création et l'aménagement de logements solidaires afin de rendre nos villages plus attractifs.

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de favoriser la transition écologique et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation des sols, l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

### **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),

- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

### **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

## **L'Agence Régionale Energie Climat**

### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

## **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

## **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

### **A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

## **L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée**

### **AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### **L'Agence des Pyrénées**

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01<sup>er</sup> janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr) ou par téléphone au 05 61 11 03 11

### La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

#### FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : [paul.robledo@laregion.fr](mailto:paul.robledo@laregion.fr)

### La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

*Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr) et [emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr](mailto:emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr) ou [stephanie.balsan@laregion.fr](mailto:stephanie.balsan@laregion.fr)*

## **Article 8 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune Bourg-Centre de Saint-Benoît-de-Carmaux,
- La communauté de communes Carmausin-Ségala,
- Le PETR de l'Albigeois et des Bastides,
- La Région Occitanie,
- Le Département du Tarn,
- Le CAUE du Tarn

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux (services de l'Etat...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Saint-Benoît-de-Carmaux et le PETR de l'Albigeois et des Bastides.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

### **Article 9 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à le



<p><b>Thierry SAN ANDRES, Maire de la Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux</b></p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p><b>Didier SOMEN, Président de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala</b></p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p><b>Jean-Luc ESPITALIER, Président du P.E.T.R. de l'Albigeois et des Bastides</b></p> <p style="text-align: right;">Signature</p>
<p><b>Christophe RAMOND, Président du Département du Tarn</b></p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p><b>Emmanuel JOULIE, Président du CAUE du Tarn</b></p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p><b>Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</b></p> <p style="text-align: right;">Signature</p>

## Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.</b>
<b>Amplifier la transition énergétique et écologique</b>	<b>Rénover les bâtiments publics et développer les énergies renouvelables</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La commune de Saint-Benoît-de-Carmaux s'inscrit dans une trajectoire de transition énergétique et écologique. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mise en œuvre (récupération des eaux de pluie, compostage à l'école, plantation d'une forêt comestible, projet chaufferie biomasse...). La collectivité souhaite amplifier ces transitions et envisage plusieurs projets dans les prochaines années : panneaux photovoltaïques, atlas de la biodiversité communale, rénovation énergétique de bâtiments communaux...</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la trajectoire de transition amorcée par la commune</li> <li>• Maîtriser les consommations énergétiques du parc de bâtiments et logements publics</li> <li>• Développer la production d'énergies renouvelables sur la commune</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.1.1 : Installation d'une chaufferie biomasse pour alimenter en réseau de chaleur le bâtiment de la mairie</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Installation d'un silo et d'une chaufferie bois sur le bâtiment de la mairie comprenant 8 bureaux, une salle de réunion, la salle des cérémonies, les sanitaires et un hall d'accueil (400m<sup>2</sup>).</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 97 701 € HT</p>	

<p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p>Partenariat technique : Trifyl</p> <p>Partenariat financier : Etat, Région</p>	
<p><b>Projet 1.1.2 : Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation (compteur mairie + ateliers) sur le bâtiment des services techniques (saisir l'opportunité du projet de réfection de la toiture, en fibrociment, pour installer une toiture en bac acier capable de soutenir le poids des panneaux photovoltaïques).</p> <p>Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur la toiture du bâtiment de l'école maternelle ?</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 90 000 € HT (chiffrage à affiner) pour le bâtiment des services techniques</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p>Partenariat technique :</p> <p>Partenariat financier : Etat, Département</p>	

### Projet 1.1.3 : Réflexion sur la création d'un réseau d'eau chaude avec chaufferie biomasse sur le quartier de Fontgrande (dont les écoles)

**Descriptif :** Réalisation d'une pré-étude sur l'opportunité de créer un réseau chaleur à l'échelle du quartier de Fontgrande (écoles, logements collectifs)

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**Maître d'ouvrage :** Trifyl

**Coût estimatif :**

**Calendrier prévisionnel :**

- 2022                       2025  
 2023                       2026  
 2024                       2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : Trifyl

Partenariat financier :



### Projet 1.1.4 : Isolation des murs et du plancher de la mairie

**Descriptif :** Isolation des murs Nord et Est de façades par l'extérieur, réalisation d'un doublage périphérique des murs Sud par l'intérieur (pierres apparentes) et isolation des planchers bas sur sous-sol.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux

**Coût estimatif :** 51 493 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

- 2022                       2025  
 2023                       2026  
 2024                       2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique :

Partenariat financier :



## **Projet 1.1.5 : Rénovation énergétique des logements communaux**

**Descriptif :** programme pluriannuel de rénovation des logements communaux au vu des recommandations d'amélioration de la performance indiquées dans les DPE (isolation des murs, du plafond, changement des menuiseries, remplacement des systèmes de chauffage, mise à jour des systèmes d'intermittence / régulation...)

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux

**Coût estimatif :** A définir

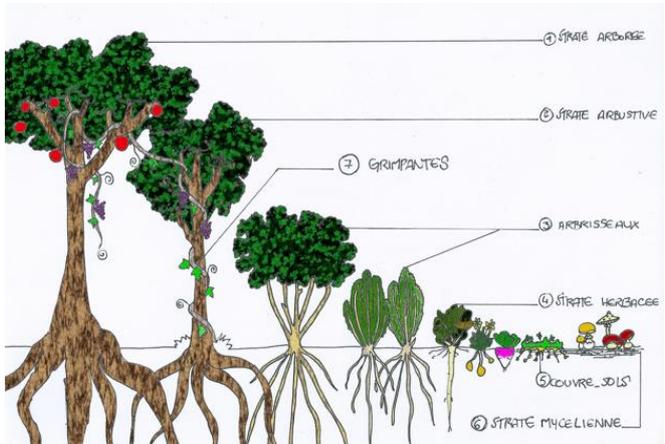
### **Calendrier prévisionnel :**

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028       |

### **Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, Département

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.2.</b>						
<b>Amplifier la transition énergétique et écologique</b>	<b>Agir en faveur de la biodiversité et économiser les ressources</b>						
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>							
<b>Contexte</b>							
<p>La commune de Saint-Benoît-de-Carmaux s'inscrit dans une trajectoire de transition énergétique et écologique. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mise en œuvre (récupération des eaux de pluie, compostage à l'école, plantation d'un forêt comestible, projet chaufferie biomasse...). La collectivité souhaite amplifier ces transitions et envisage plusieurs projets dans les prochaines années : panneaux photovoltaïques, atlas de la biodiversité communale, rénovation énergétique de bâtiments communaux...</p>							
<b>Objectifs stratégiques</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la trajectoire de transition amorcée par la commune</li> <li>• Agir en faveur de la biodiversité</li> <li>• Economiser les ressources</li> </ul>							
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>							
<p><b>Projet 1.2.1 : Plantation d'un forêt comestible publique et pédagogique</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Inspirée de la forêt naturelle, le concept de forêt comestible est né de la permaculture et a pour but de créer un système agroforestier composé d'une plus grande diversité de plantes et d'arbres. Ce sont ainsi 1800 arbres et plantes à fruits qui ont été plantés début décembre 2023 par les habitants du territoire sur une parcelle de 8000 m<sup>2</sup>. Aujourd'hui des habitants se saisissent petit à petit du lieu et s'y réunissent régulièrement : les chantiers participatifs de paillage des plants ont démarré et l'installation d'un système d'arrosage goutte à goutte est à venir.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> S'adapter à l'urgence climatique</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 43 889 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	 
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

<p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique :  Partenariat financier : Europe, Etat, Département</p>	
<p><b>Projet 1.2.2 : Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Cet atlas permettra à la commune de mieux connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel. Il se veut comme un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 25 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique : CPIE, LPO  Partenariat financier : OFB</p>	

### Projet 1.2.3 : Installation de récupérateurs d'eau de pluie

**Descriptif :** Installation de nouvelles cuves suite à un premier équipement sur la halle des sports (cuve de 15 000 litres). L'eau de pluie est valorisée pour la balayeuse, l'arrosage des espaces vert et des massifs. Des formations ont été proposées aux agents des services techniques autour de la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau (gestion différenciée des espaces verts, réemploi du broyat de végétaux...).

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux

**Coût estimatif :** 9 938 € HT par cuve

#### Calendrier prévisionnel :

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input type="checkbox"/> 2025      |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input type="checkbox"/> 2026      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

#### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier :



*Cuve existante sur le bâtiment de la halle des sports*

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1.</b>
<b>Renforcer l'attractivité du bourg</b>	<b>Aménager les espaces publics du bourg</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Les actions déjà entreprises en matière d'aménagement des espaces publics (aménagement de l'esplanade des écoles en 2023) seront prolongées sur de nouveaux secteurs du bourg. Certaines places doivent être requalifiées, la commune s'entourera du CAUE pour la réalisation d'études de d'orientations et de préconisations.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualifier les espaces publics de la commune</li> <li>• Participer à la désimperméabilisation des sols urbains</li> <li>• Créer du lien social, favoriser la mobilité douce</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.1.2 : Aménagement de l'entrée de bourg route de Monestiés</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Valoriser l'entrée de bourg depuis Monestiés, Cordes sur Ciel, embellir le giratoire, créer une identité visuelle (zone industrielle et commerciale)</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux</p> <p><b>Coût estimatif :</b> A définir</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input checked="" type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p>Partenariat technique :</p> <p>Partenariat financier : Etat, Département</p>	

### Projet 2.1.3 : Aménagement de la place du Millénaire

**Descriptif :** aménagement d'une halle couverte pour accueillir des marchés de pays et les festivités de la ville.... Il s'agirait d'un équipement polyvalent : à la fois espace public et un abri protégé pour les animations.

Au-delà de ses fonctions de redynamisation du centre-bourg, la halle répondra également à l'objectif de développement des énergies renouvelables en créant un système de production d'électricité photovoltaïques sur un terrain déjà artificialisé.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux

**Coût estimatif :** A définir

**Calendrier prévisionnel :**

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025            |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028       |

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : Etat, Région, Département



### Projet 2.1.3 : Aménagement des abords de la salle des fêtes

**Descriptif :** réfection du stationnement, réouverture des toilettes publiques et embellissement des espaces verts

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux

**Coût estimatif :** A définir

**Calendrier prévisionnel :**

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026            |



2024

2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : Etat, Région, Département

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1.</b>
<b>Conforter l'offre en équipements sportifs et de loisirs</b>	<b>Rénover les équipements sportifs existants</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Afin de répondre aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants, des travaux de rénovation sont envisagés sur 2 équipements sportifs : la halle des sports et le cours de tennis. Ces projets font suite à l'aménagement d'un City stade en 2023 sur l'esplanade des écoles.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir aux habitants une offre qualitative d'équipements de sports-loisirs</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.1.1 : Rénovation de l'éclairage de la Halle des sports</b></p> <p><b>Descriptif :</b> remplacement des néons par les luminaires LED. La halle des sports de Saint-Benoît-de-Carmaux est occupée tous les jours de la semaine.</p> <p>Néanmoins, depuis le 1er janvier 2023, afin de réduire la consommation électrique du bâtiment, la commune a été contrainte de limiter son utilisation pour les associations sportives à une semaine sur deux.</p> <p>L'éclairage actuel, installé en 1997, est assuré par 128 néons fluorescents situés à 8m de haut, est très énergivore, vétuste et endommagé. De plus, chaque intervention pour remplacer les néons trop fréquemment hors-services est contraignante et onéreuse.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 13 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p>	 

<input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028  <b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Partenariat financier :	
<b>Projet 3.1.2 : Rénovation du cours de tennis</b>  <b>Descriptif :</b> rénovation du terrain du tennis et des équipements (décrassage du court de tennis, changement de poteaux et de filet...)  <i>Référentiel territorial du Pacte Vert :</i> Améliorer la santé et le bien être des habitants  <b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux  <b>Coût estimatif :</b> En cours de définition  <b>Calendrier prévisionnel :</b> <input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028  <b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Partenariat technique : Partenariat financier :	

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.1.</b>
<b>Valoriser la richesse patrimoniale de la commune</b>	<b>Mettre en valeur le patrimoine des cités minières</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La cité jardin de Fontgrande présente une grande richesse patrimoniale, urbaine et paysagère. Le programme de travaux de restauration du groupe scolaire de Fontgrande sera complété d'une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux.</p> <p>De façon plus globale, la commune souhaite protéger la cité-jardin par le biais d'un périmètre de protection.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer le groupe scolaire (3 500 m<sup>2</sup> de surface au sol) qui présente de nombreuses pathologies liées au vieillissement des bétons et de la corrosion de leurs armatures, principalement du fait des infiltrations d'eau</li> <li>• Sauvegarder le caractère patrimonial et paysager de la Cité-jardin de Fontgrande</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 4.1.3 : Restauration du groupe scolaire de Fontgrande tranche 2 : restauration des façades</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Le programme pluriannuel vise notamment à sécuriser le bâtiment en traitant les pathologies béton et les dispositifs d'écoulement des eaux de pluie, à améliorer le confort énergétique et à valoriser le cadre remarquable de l'architecture de ce bâtiment.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 442 244 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p>	 

Partenariat technique : UDAP, communauté de communes Carmausin-Ségala  
Partenariat financier : Etat (DRAC), Région, Département

### **Projet 4.1.4 : Mise en place d'un périmètre de protection sur la cité jardin de Fontgrande**

**Descriptif :** Mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour du bâtiment du groupe scolaire de Fontgrande. Ce nouveau périmètre plus adapté à la situation de la commune et du secteur concerné aura vocation à se substituer au périmètre de protection de 500 m autour de l'école de Fontgrande, monument historique inscrit.

Cette proposition intervient dans le cadre de la procédure initiée par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie et de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn.

Elle doit conduire à la mise en place d'une enquête publique avant l'approbation définitive.

L'étude de la proposition du nouveau périmètre a été menée par l'UDAP du Tarn.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux

**Coût estimatif :** 0 €

**Calendrier prévisionnel :**

- 2022                       2025
- 2023                       2026
- 2024                       2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : UDAP, CAUE  
Partenariat financier :



PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 2 <sup>nde</sup> génération						Objectif territorial du Pacte Vert
		2024		2025		2026		
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Amplifier la transition énergétique et écologique</b>								
<b>ACTION 1.1</b> Rénover les bâtiments publics et développer les énergies renouvelables	<i>Projet 1.1.1</i> Installation d'une chaufferie biomasse pour alimenter en réseau chaleur le bâtiment de la Mairie							Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
	<i>Projet 1.1.2</i> Pose de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments publics							Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
	<i>Projet 1.1.3</i> Réflexion sur la création d'un réseau d'eau chaude avec chaufferie biomasse sur le quartier de Fontgrande (dont les écoles)							Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
	<i>Projet 1.1.4</i> Isolation des murs et du plancher de la mairie							Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
	<i>Projet 1.1.5</i> Rénovation énergétique des logements communaux							Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
<b>ACTION 1.2</b> Agir en faveur de la biodiversité et économiser les ressources	<i>Projet 1.2.1</i> Plantation d'un forêt comestible publique et pédagogique							S'adapter à l'urgence climatique
	<i>Projet 1.2.2</i> Réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale (ABC)							Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité
	<i>Projet 1.2.3</i> Installation de récupérateurs d'eau de pluie							Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcer l'attractivité du bourg</b>								
<b>ACTION 2.1</b> Aménager des espaces publics du bourg	<i>Projet 2.1.2</i> Aménagement de l'entrée de bourg route de Monestiés							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 2.1.3</i> Aménagement de la place du Millénaire							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

	<i>Projet 2.1.4 Aménagement des abords de la salle des fêtes</i>							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Conforter l'offre en équipements sportifs et de loisirs</b>								
<b>ACTION 3.1 Rénover les équipements sportifs existant</b>	<i>Projet 3.1.1 Rénovation de l'éclairage de la Halle des sports</i>							Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
	<i>Projet 3.1.2 Rénovation du cours de tennis</i>							Améliorer la santé et le bien-être des habitants
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Valoriser la richesse patrimoniale de la commune</b>								
<b>ACTION 4.1 Mettre en valeur le patrimoine des cités minières</b>	<i>Projet 4.1.3 Restauration du groupe scolaire de Fontgrande tranche 2 : Restauration des façades</i>							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 4.1.4 Mise en place d'un périmètre de protection sur la cité-jardin de Fontgrande</i>							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables